

## EDITO - Secteur laitier par gros temps

Le secteur laitier a traversé une crise profonde durant trois ans, crise qui fut mise au jour au moment où les quotas laitiers ont été abrogés en avril 2015. L'effondrement des prix avait durement affecté les élevages laitiers en France, provoquant baisse du revenu, cessation d'activité, ou reconversion en bio ou en productions végétales. Les mesures prises par l'UE, notamment la maîtrise de la collecte, occasionnèrent un début de redressement des prix.

**En savoir + (P2)**

## SOMMAIRE

Dans la lettre économique de ce mois-ci :

### INOSYS RESEAU ELEVAGE



Elevages bovins laitiers d'avenir : une maîtrise des charges nécessaire

**En savoir + (P4)**

### EXPLOITATIONS AGRICOLES



Défaillances d'exploitations agricoles en 2017 : encore une année difficile

**En savoir + (P7)**

### BRESIL



Le Brésil en marche dans la compétition agricole mondiale

**En savoir + (P10)**

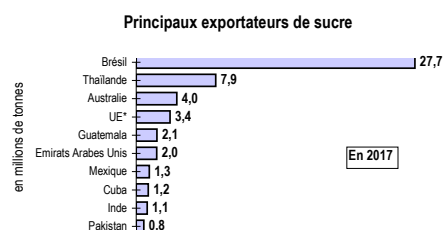
### DEUX INDICATEURS CLES



Prix et commerce extérieur

**En savoir + (P11)**

## La puissance sucrière est brésilienne



\* Hors échanges intracommunautaires et hors sucres inclus dans les produits transformés européens

1539 - Chambres d'Agriculture - Études économiques

sources : FO Licht - CGB

Le Brésil confirme sa position de leader sur le marché mondial du sucre, tant en termes de production que sur les échanges. En 2017, il est encore le premier exportateur de ce produit avec près de 30 millions de tonnes, loin devant ses principaux concurrents. Il s'agit d'une tendance qui s'est enclenchée au début des années 1990, sous l'impulsion d'une politique publique très offensive et d'une parité monétaire du Real favorable. Toutefois, depuis deux ans, les exportations en valeur se sont repliées, au gré de la baisse du prix du sucre. Les projections 2025 montrent que le positionnement



## EDITO

### Secteur laitier par gros temps

**Thierry POUCH**  
Responsable Service  
Etudes Références et  
Prospective

**Le secteur laitier a traversé une crise profonde durant trois ans, crise qui fut mise au jour au moment où les quotas laitiers ont été abrogés en avril 2015. L'effondrement des prix avait durement affecté les élevages laitiers en France, provoquant baisse du revenu, cessation d'activité, ou reconversion en bio ou en productions végétales. Les mesures prises par l'UE, notamment la maîtrise de la collecte, occasionnèrent un début de redressement des prix. L'embellie très contrastée des prix semble toutefois précaire, puisque la production de lait est repartie à la hausse dans les grands bassins mondiaux de production. Outre l'affaire du lait infantile contaminé par la salmonelle, c'est bien cette reprise de la production qui fait craindre une nouvelle crise.**

L'année 2017 s'est caractérisée par un redressement des prix des produits laitiers, plus ou moins prononcé selon qu'il s'agissait du beurre ou de la poudre. Défrayant la chronique, la flambée du prix du beurre n'a toutefois pas eu l'effet d'entraînement attendu sur la poudre de lait, dont le prix est resté très en-deçà. Il y eut pourtant un véritable redressement des prix depuis plusieurs mois, imputable au ralentissement de la collecte en Europe et à une reprise de la demande mondiale.

Le début de l'année 2018 a mal commencé pour le secteur laitier français. Outre la question de la contamination de la poudre de lait infantile par la salmonelle, ayant révélé au passage le mutisme de Lactalis quant à ses pratiques et à ses résultats économiques, c'est l'imminence d'une nouvelle crise qui agite les observateurs et inquiète les acteurs, tant du côté des éleveurs que de celui, notamment, du Comité européen des régions, lequel a fait part de son inquiétude dans un communiqué de presse en date du 1er février 2018. Une telle crise, si elle surgissait des marchés, serait tout bonnement catastrophique, dans la mesure où les plaies laissées par la précédente sont encore vives.



## Une collecte laitière qui repart à la hausse

La collecte laitière dans le monde a manifestement été vive au cours du dernier trimestre 2017. La production 2018 est même annoncée en forte hausse, en particulier dans les trois grands bassins mondiaux de production. Malgré un stock conséquent de poudre maigre, la production américaine devrait repartir, en raison d'un cheptel qui continue à augmenter, et des disponibilités des céréales et des concentrés, qui par surcroît ont un prix bas. Du côté de la Nouvelle-Zélande, la production repart également, favorisée par la meilleure orientation des prix, et par un allègement du coût de l'aliment animal, deux paramètres conduisant à la reconstitution des trésoreries. Et ce n'est pas la dimension environnementale qui, à court terme, freinera l'ardeur productive des éleveurs laitiers néo-zélandais.

La collecte européenne est, quant à elle, calée sur une hausse de +4,5% depuis la fin de l'année 2017. Pour le seul mois de novembre 2017, la hausse de la collecte a été de +6%. L'Irlande et la Pologne tirent vers le haut ce regain de production (respectivement +9,1 et + 5%), suivis par les Pays-Bas, l'Italie, l'Allemagne et la France.

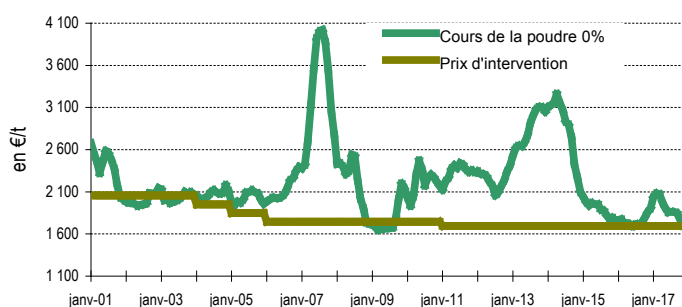
Allemagne et

En plus de cette remontée de la collecte en Europe, il faut ajouter l'état des stocks de poudre de lait détenus par la Commission européenne, qui fait obstacle au raffermissement des prix. Ces stocks se sont constitués

au plus fort de la crise laitière, lorsque les achats à l'intervention furent décidés, au prix de 1 700€ la tonne. De 350 000 tonnes en 2016, les stocks ont atteint un nouveau seuil record, 380 000 tonnes en 2017, alors que, dans le même temps, la demande mondiale s'est renforcée. Comme la poudre ne peut être stockée indéfiniment, on atteint aujourd'hui une limite qualifiée de péremption. D'où la nécessité de réfléchir à leur destin. Trois issues se présentent : la destruction de ces stocks, la distribution sous forme de dons, en particulier au programme alimentaire mondial, soit, enfin, les utiliser pour l'alimentation du bétail. Dans l'immédiat, la surproduction de lait, qui fut l'un des déclencheurs de la crise de ces trois dernières années, est envisagée pour le printemps 2018.

### Prix de la poudre de lait en France

jusqu'à fin novembre 2017



2334 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : FranceAgriMer

## A quoi jouent la Commission européenne, et singulièrement le Commissaire Hogan ?

En réalité, l'une des propositions de Hoogan adoptée par le conseil des Ministres du 29 janvier dernier, n'est rien moins que de supprimer temporairement les achats automatiques de poudre de lait, sans aucune contrepartie. Le risque est donc grandissant de voir resurgir une crise dans le secteur laitier, d'autant plus que Phil Hogan a renoncé à inscrire la réduction volontaire de la collecte, assortie d'une aide, dans le règlement Omnibus que le Parlement européen avait retenue lors de sa séance plénière du 8 juin 2017. Ce n'est guère surprenant, au regard du délai de réaction pris par Monsieur Hogan, lequel avait dans un premier temps nié la réalité de la crise, mais surtout, dans un second temps, tardé à admettre qu'une maîtrise des volumes était indispensable. Il s'ensuit que le secteur laitier évolue en ce moment sur un sentier le conduisant vers une surproduction, du fait non seulement de la reprise de la collecte mais aussi d'un stock de poudre très volumineux. Le comportement de la Commission européenne, par la voix de Phil Hogan, ne se démarque pas d'une vision du

fonctionnement de l'économie agricole et de son secteur laitier. Il s'agit de poursuivre le processus de dérégulation du marché, entamé en 1992, et, dont le point culminant fut la décision de sortir du dispositif des quotas laitiers. Les éleveurs laitiers sont désormais plongés dans un univers hyper concurrentiel, chacun déployant sa propre stratégie de résistance. L'hydre du libéralisme bouge encore

## L'hydre du libéralisme bouge encore

C'est une fois de plus la démonstration – de moins en moins dissimulée – que la Commission s'en remet au marché, la faiblesse des prix des produits laitiers opérant comme une sorte d'instrument darwinien de sélection des producteurs les plus performants. C'est pour éviter le retour de la surproduction que la maîtrise des volumes est tant revendiquée aujourd'hui, que ce soit par les producteurs ou les coopératives – voir par exemple la récente déclaration du Président de Coop de France métiers du lait, Damien Lacombe – y compris chez leurs homologues Allemands. Comme prévu, les lignes de fracture se mettent en place au sein de l'Union européenne, opposant les « interventionnistes », qui militent pour un encadrement des volumes, aux « libéraux », arc-boutés sur l'observation des signaux du marché à laquelle doivent se plier les éleveurs. Ces lignes de fracture illustrent la guerre des prix en cours de formation. Une telle dynamique ne peut qu'être, une fois de plus, préjudiciable aux éleveurs, l'affaiblissement des prix bénéficiant à ce géant agroalimentaire qu'est en particulier Lactalis. La lourde menace qui pèse sur le marché des produits laitiers constitue en réalité les signes annonciateurs des tensions en gestation sur l'avenir de la PAC.



**Magali JONAS**  
Chargée d'études  
INOSYS / APCA



**Daniel COUEFFE,**  
ingénieur INOSYS  
CA Haute-Marne

## Elevages bovins laitiers d'avenir : une maîtrise des charges nécessaire

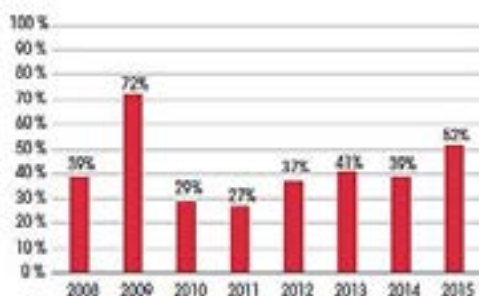
### Les exploitations robustes sont globalement celles maîtrisant leurs investissements et leur endettement

**Face à la fragilisation des exploitations bovines laitières françaises suite aux crises de ces trois dernières années, les acteurs du monde agricole initient des projets afin de donner des clés aux conseillers et aux agriculteurs pour rendre les exploitations plus robustes. C'est notamment le cas du projet « Agriculteurs fragilisés : objectif résilience ! » mené par les Chambres d'agriculture ou encore de l'étude financée par FranceAgriMer et menée par l'Institut de l'élevage, la Chambre d'agriculture de Haute-Marne et le BTPL à partir de données du RICA, d'INOSYS Réseaux d'élevage et d'ECOLAIT<sup>1</sup>. Cette étude montre que la stratégie d'investissement pour accroître ses capacités de production dans le contexte de sortie des quotas laitiers n'est pas gagnante si, initialement, l'efficacité n'est pas optimale. Afin d'augmenter sa robustesse, une exploitation doit d'abord optimiser toutes ses charges. L'étude propose des repères et des recommandations pour accompagner les projets des exploitations afin de gagner en robustesse.**

### Une crise du lait qui s'intègre dans une crise structurelle

Une analyse de la situation économique et financière des exploitations laitières bovines du RICA sur la période 2008 – 2015 (figure 1) a permis de mettre en évidence que la crise du lait de 2016 n'était pas seulement conjoncturelle, comme

Figure 1 :  
Evolution de la part des exploitations bovines laitières avec une marge de sécurité négative sur la période 2008-2015



Source : RICA traitements GER-Institut de l'Élevage

Marge de sécurité : EBE – prélèvements privés (moyennés sur quatre ans) – annuités – charges des emprunts court terme et frais financiers

celle de 2009, mais relevait aussi d'une crise structurelle. La part des exploitations bovines laitières fragilisées est globalement en croissance depuis 2012, notamment à cause des nombreux investissements réalisés pour augmenter la production laitière en vue de la sortie des quotas laitiers.

Une mesure de l'impact sur le revenu et la trésorerie sur plus de 100 exploitations issues d'INOSYS Réseaux d'élevage (représentant 13 systèmes : 4 spécialisés lait en plaine, 6 diversifiés en plaine, 3 en montagne) de sept aléas (1 climatique, 3 liés à la baisse des cours (lait, cultures et viande bovine) et 3 liés à une augmentation du prix des intrants (correcteurs azotés, engrais et carburants)) a montré que, pris individuellement sur une campagne, l'impact d'une baisse du prix du lait de 100€/1000L est l'aléa qui impacte le plus tous les systèmes d'exploitation (entre -20 000€ et -45 000€ de revenu par UMO). Les sept aléas ont été cumulés et simulés pour chacune des exploitations avec une fréquence de quatre années sur huit. Il ressort que, d'une manière générale, les exploitations les plus résistantes, donc les plus robustes, sont celles ayant les rémunérations par mille litres les plus élevées, donc les stratégies les plus efficaces (tableau 1).

**Robustesse : une exploitation est dite robuste lorsqu'elle est capable de traverser durablement les divers aléas<sup>2</sup>. Les auteurs de l'article utilisent ce terme dans le cadre d'aléas persistants nécessitant des stratégies d'adaptation à moyen et/ou long terme.**

**Efficience : une exploitation est dite efficace lorsqu'elle optimise l'utilisation de ses ressources en vue d'atteindre un objectif de production<sup>3</sup>.**

Tableau 1 : Capacités de résistance des exploitations à l'ensemble des aléas

Rémunération par 1000 l Volume par UMO	élevée (quart supérieur)				faible (quart inférieur)			
	élevé		faible		élevé		faible	
Annuités	moyennes	élevées	moyennes	élevées	moyennes	élevées	moyennes	élevées
Spéc. herbagers	Vert	Vert	Vert	Orange	Vert	Rouge	Vert	Rouge
Spéc. maïs et herbe	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge
Spéc. maïs dominant	Vert	Orange	Vert	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge
Spéc. maïs dominant avec robot	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Orange
Lait et hors sol (poulets)	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Rouge
Lait et viande (naisseurs)	Vert	Orange	Vert	Rouge	Vert	Rouge	Orange	Rouge
Lait et viande (engraisseurs)	Vert	Vert	Vert	Rouge	Vert	Orange	Rouge	Rouge
Lait, viande et cultures	Vert	Rouge	Vert	Rouge	Vert	Rouge	Rouge	Rouge
Lait et cultures	Vert	Vert	Vert	Rouge	Orange	Rouge	Vert	Rouge
Lait et cultures avec des co-produits	Vert	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Rouge	Vert	Rouge
spéc. de montagne de l'Est avec AOP	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert	Orange	Rouge
spéc. d'autres montagnes	Vert	Rouge	Vert	Orange	Orange	Rouge	Vert	Rouge
Lait et viande montagne	Vert	Orange	Vert	Rouge	Orange	Rouge	Rouge	Rouge

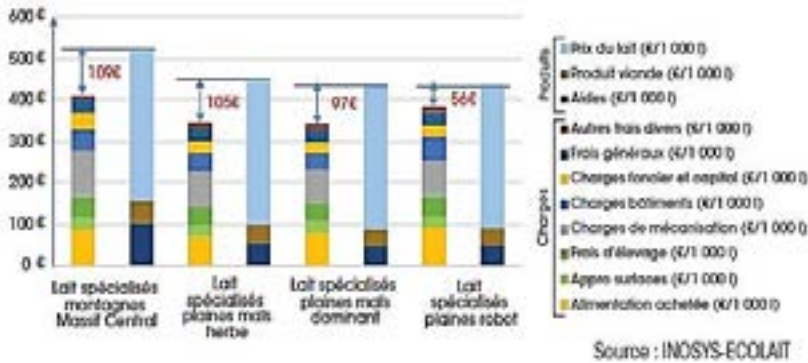


L'efficacité initiale est donc un prérequis à l'augmentation des volumes de lait livrés. Il ressort également que la maîtrise des investissements et de l'endettement est nécessaire à la robustesse des exploitations. Les stratégies de diversification pour augmenter la robustesse ne sont pertinentes que si elles n'engendrent pas un surplus d'endettement. La robustesse dépend également du type de système, les exploitations les plus autonomes ont des capacités de résistance plus importantes. La valorisation du lait en filière AOP est aussi un facteur de robustesse en montagne. L'analyse des coûts de production montre d'ailleurs que la rémunération des exploitations en montagne est déterminée par les produits (plus-value sur le prix et aides PAC, les charges étant plus élevées et présentant peu de marge de manœuvre à cause des contraintes) tandis qu'en plaine elle dépend davantage de la maîtrise des charges. En effet, il existe peu de marge de manœuvre de négociation vis-à-vis des acheteurs de lait. Les charges liées au système d'alimentation (aliments consommés et achetés, surfaces fourragères et mécanisation) représentent environ 50% du total des charges quel que soit le système (figure 2).

## Des stratégies de production globales et cohérentes à privilégier

La robustesse de la majorité des exploitations passant par une bonne rémunération aux mille litres, ce qui renvoie à une optimisation de chaque poste de charge, l'étude propose des recommandations et des repères. Ceux-ci sont relatifs à l'atelier lait (objectif d'autonomie fourragère de 65% par exemple) mais aussi à la gestion globale et à la mise en place de projets. En effet, bien que des repères soient donnés sur chaque poste, il est important de garder en tête que l'optimisation de la rémunération est indissociable d'une réflexion sur la stratégie de production. Les choix des agriculteurs doivent se faire dans une recherche d'optimisation mais également d'équilibre entre les différents

Figure 2 : Coût de production hors main d'œuvre et rémunération permise par 1000l (moyenne 2010-2014)



postes de charge et selon une stratégie globale cohérente qui prend en compte les projets des exploitants. En effet, les charges reflètent des choix de gestion à un moment donné, c'est particulièrement vrai pour les charges relatives au système d'alimentation. Les pistes pour réduire le coût du système d'alimentation peuvent être d'ordre technique (équilibre des rations, etc.) mais elles peuvent aussi amener à redéfinir une stratégie alimentaire et une stratégie fourragère cohérentes entre elles, en lien avec les caractéristiques de l'exploitation (parcellaire, potentiel agronomique, etc.). Le développement des structures laitières et le poids des capitaux engagés nécessitent également une bonne maîtrise des investissements et de leur financement. Les décisions prises dans l'élaboration du projet sont lourdes de conséquences pour la réussite économique. L'étude donne des repères économiques pour qu'un projet d'agrandissement ait du sens. Le choix de l'investissement doit être mûrement réfléchi au regard de son apport dans le système de production et les annuités supplémentaires ne doivent pas dégrader durablement la marge de sécurité. Les tests de résistance mettent en évidence qu'après la baisse du prix du lait, l'aléa ayant le plus d'impact sur les systèmes est l'aléa climatique (simulé par une baisse des rendements fourragers de 30%) avec une baisse d'entre -10 000 et -30 000€ de revenu par UMO. Les stratégies des exploitants doivent donc sortir de la pure réflexion économique et prendre en compte l'adaptation aux changements climatiques qui fragilisent également les exploitations. L'étude se focalise sur les charges d'une exploitation car elles sont la variable déterminante pour la rémunération sur laquelle les agriculteurs ont des marges de manœuvre. Toutefois, la rémunération dépend également des produits d'une

exploitation et notamment du prix de vente des productions. Afin de sortir les exploitations laitières de leur fragilité, il paraît nécessaire de lier les prix des produits à leurs coûts de production. Suite aux Etats Généraux de l'Alimentation, il a été préconisé la construction des prix dans chaque contrat en amont de la livraison et sur la base d'indicateurs plus représentatifs des coûts de production des éleveurs concernés (calées sur des moyennes adaptées à un groupe dont fait parti l'éleveur : AOP, OP, coopérative, etc.) ainsi que la diffusion publique des rapports de médiation pour tendre vers des prix plus justes. Les modalités d'application de ces préconisations restent à suivre.

1 : PECHUZAL Y., RUBIN B., DERAEDT M., COUEFFE D. Les études lait de FranceAgriMer - Les systèmes de production d'avenir pour le lait de vache français - synthèse, 2017, 20p. <http://www.franceagrimer.fr/content/download/54074/522711/file/ETU-LAI-Syst%C3%A8mes%20de%20production%20d%27avenir%20lait%20de%20vache-2017.pdf>

2 : SAUVANT D., MARTIN O. Robustesse, rusticité, flexibilité, plasticité... les nouveaux critères de qualité des animaux et des systèmes d'élevage : définitions systémique et biologique des différents concepts, 2010, Inra Productions Animales, 23 (1), pp.5-10. <https://www6.inra.fr/productions-animales/2010-Volume-23/Numero-1-2010/Robustesse>

3 : MATHIEU Q. Quelle définition de l'efficience économique en agriculture ? 2016, Lettre économique, n°364, p.2 [http://www.chambresagriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/National/FAL\\_commun/vignettes\\_publi/National/Lettre\\_eco\\_union\\_europeenne\\_364\\_2016\\_APCA.pdf](http://www.chambresagriculture.fr/fileadmin/user_upload/National/FAL_commun/vignettes_publi/National/Lettre_eco_union_europeenne_364_2016_APCA.pdf)





# Défaillances d'exploitations agricoles en 2017 : encore une année difficile

**Didier Caraes & Thierry Pouch**

**Didier CARAES**  
Chargé de mission  
SERP

**En 2017, les agriculteurs français ont connu un moment de répit dans le tumulte des marchés agricoles. Et pourtant les statistiques des défaillances d'entreprises montrent que le nombre de procédures engagées par des exploitations agricoles a encore augmenté en 2017 ; c'est le signe que les difficultés auxquelles font face les exploitations agricoles sont plus profondes que la volatilité des marchés agricoles sans régulation.**

**En période de forte instabilité des marchés agricoles où les ruptures de conjoncture sont fréquentes et brutales, tout indicateur qui donne rapidement une estimation de l'impact de ces vicissitudes sur les exploitations agricoles est le bienvenu (idéalement, pour mettre en place des dispositifs institutionnels adaptés à leurs difficultés). Le bilan annuel des défaillances d'entreprise (y compris les exploitations agricoles) publié par la société Altares fait partie de ce genre de statistiques dont on a besoin en la matière. Dans le bilan 2017, publié en ce début d'année 2018, on lit que le nombre de procédures de redressement et de liquidations judiciaires d'exploitations agricoles est encore élevé en 2017 (914 procédures enregistrées) alors qu'on constate un reflux des défaillances d'entreprises dans le reste de l'économie française.**

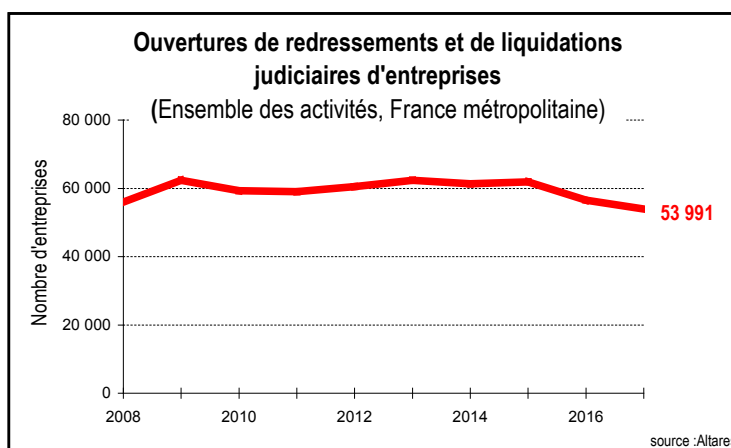
En période de forte instabilité des marchés agricoles où les ruptures de conjoncture sont fréquentes et brutales, tout indicateur qui donne rapidement une estimation de l'impact de ces vicissitudes sur les exploitations agricoles est le bienvenu (idéalement, pour mettre en place des dispositifs institutionnels adaptés à leurs difficultés). Le bilan annuel des défaillances d'entreprise (y compris les exploitations agricoles) publié par la société Altares fait partie de ce genre de statistiques dont on a besoin en la matière. Dans le bilan 2017, publié en ce début d'année 2018, on lit que le nombre de procédures de redressement et de liquidations judiciaires d'exploitations agricoles est encore élevé en 2017 (914 procédures enregistrées) alors qu'on constate un reflux des défaillances d'entreprises dans le reste de l'économie française.

## 2017 : décreuse des défaillances d'entreprises en France

Ces résultats s'ajoutent aux indicateurs macroéconomiques récemment publiés l'INSEE et qui montrent l'embellie de l'économie française en 2017 :

- Le PIB en volume (indicateur d'activité) a progressé de

Graphique 1 :



+1,9 % entre 2017 et 2016 (+1,1 % entre 2016 et 2015) ; sans être extraordinaire, c'est une progression d'une ampleur que l'on n'avait pas vue depuis la mise en place des politiques d'austérité à partir de 2012 (INSEE (2018), « Informations rapides - Comptes nationaux trimestriels », n°28, janvier 2018)

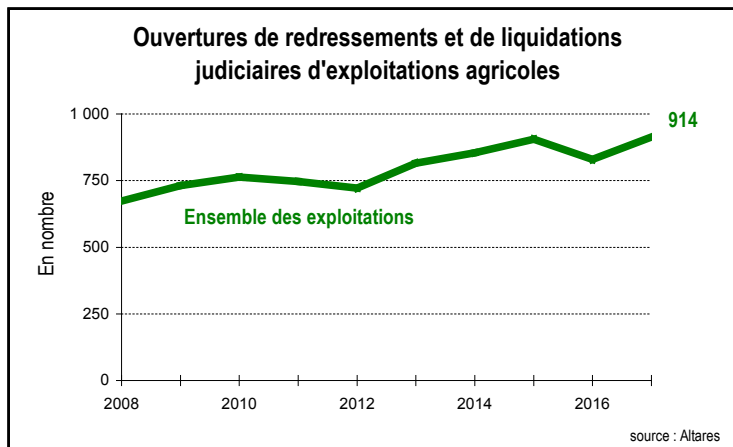
- En décembre 2017, l'indice du climat des affaires perçu par les chefs d'entreprise a atteint un niveau de satisfaction qui n'avait jamais été observé depuis 2007 (INSEE : « Informations rapides », Indicateurs de climat des affaires et de retournement conjoncturel, n°340, décembre 2017).

Cependant, tous les secteurs d'activité ne sont pas à la fête et deux d'entre eux ont connu une progression spectaculaire (malheureusement spectaculaire) du nombre d'entreprises engagées dans des procédures de défaillance en 2017 : les transports routiers de voyageurs dont les taxis (+34,7 % par rapport à 2016) et les services d'hébergement (+18,6 %) ; on reconnaît là deux secteurs d'activité déstabilisés (c'est peu de le dire) par la concurrence d'offres atypiques dont la régulation, notamment juridique, est en question (Uber, Airbnb,...).

## Agriculture : le nombre de procédures de défaillance des exploitations agricoles progresse en 2017

L'agriculture n'est pas au diapason de ce bilan positif pour l'année 2017. En effet, le nombre d'exploitations engagées dans des procédures de redressements judiciaires ou de liquidations judiciaires s'élevait à 914 en 2017, soit une progression de +10,2 % par rapport à 2016 (graphique 2).

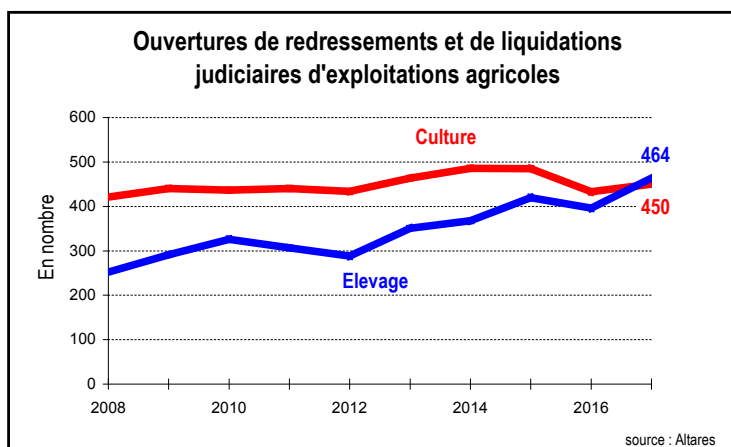
Graphique 2 :



Pourtant, on se souvient qu'en décembre dernier, l'INSEE avait publié un compte de l'agriculture prévisionnel de l'année 2017 assez favorable qui se soldait par une hausse des indicateurs de revenu (<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3288546?sommaire=3288090> ou notre publication : « [Les comptes de l'Agriculture : 2017 est une année de rattrapage](http://www.chambres-agriculture.fr/) » sur le site <http://www.chambres-agriculture.fr/>).

Les statistiques de redressements et de liquidations judiciaires des exploitations agricoles dans le bilan 2017 publié par la société Altares semblent contredire cette prévision. En fait, ces deux approches ne s'opposent pas. En effet, la publication des statistiques des procédures de défaillance d'entreprises (et parmi elles les exploitations agricoles) est, certes, rapide (la collecte des données de l'année 2017 est publiée en janvier 2018) mais ce sont des chiffres qui sont empreints d'une certaine inertie. Les exploitations agricoles pour qui des procédures ont été engagées en 2017, sont entrées dans un cycle de difficultés des années auparavant ; 2017 est la date du début des procédures mais pas celle du

Graphique 3 :



début de leurs difficultés. D'où ce décalage temporel que l'on constate cette année : augmentation du nombre de procédures de défaillance d'exploitations agricoles dans un moment d'amélioration conjoncturelle de l'économie agricole.

Au-delà du nombre global de procédures de défaillance en 2017, dans un regard sectoriel et de moyen terme (graphique 3), il apparaît que :

- la situation de l'élevage ne cesse de se dégrader depuis une dizaine d'années (notamment sous l'impact des crises laitières de 2009, puis de 2012-2016). Le nombre de procédures de défaillance engagées pour des exploitations spécialisées dans l'élevage a presque doublé entre 2008 (252) et 2017 (464) ;

- Dans le domaine des productions végétales, le nombre de procédures est stable depuis 2008. Pourtant, c'est un secteur qui n'a pas été épargné. Dans les productions COP, l'accumulation des mauvais résultats de 2012 à 2016 s'est traduite par le fait exceptionnel et inquiétant qu'en 2016, 50 % des exploitations spécialisées en COP avait dégagé un revenu inférieur à -2 514 € (Revenu courant avant impôt par unité de travail non salarié, source : SSP-RICA :

- <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/comptes2017ricabspca.pdf>). Pour l'instant, les impacts en terme de défaillance ne semblent pas visibles... compte tenu de cette inertie des processus et de procédures.

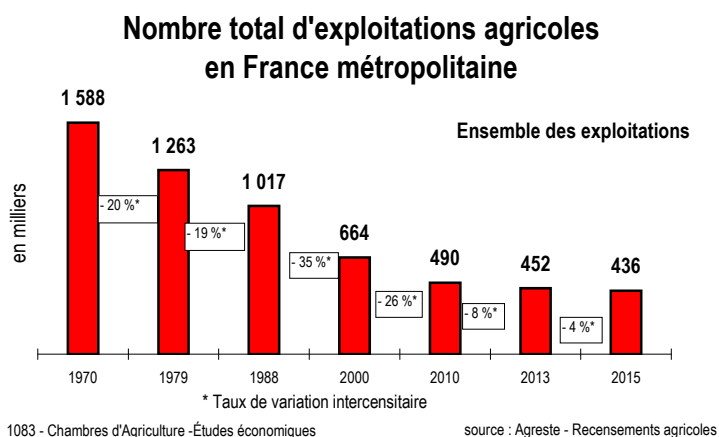
## De lourdes conséquences appelant à un sursaut

L'évolution annuelle du nombre de défaillances d'entreprises agricoles



est lourde de conséquences. Elles ont trait d'abord aux effectifs d'agriculteurs, dont on connaît l'hémorragie depuis de longues années, le secteur ayant perdu plus d'un million d'exploitations agricoles entre 1970 et 2015 (graphique 4). Ensuite à la dynamique des territoires, dans la mesure où l'activité agricole en constitue un support privilégié. Conséquences sociales bien évidemment, au regard de la détresse des agriculteurs qui ont vu soudainement s'obscurcir leur horizon économique et leur rôle social.

Graphique 4 :



Unis, justement où le nombre d'exploitations agricoles (farms) est désormais stable en nombre (2 millions d'exploitations modulo des variations annuelles de faible ampleur), et qui ont joué la carte (l'atout) de la diversité avec près de 60% des farms gérées par des retraités ou des pluriactifs (« America's Diverse Family Farms: 2017 Edition », <https://www.ers.usda.gov/publications/pub-details/?pubid=86197>), sans compter le développement de formes d'agriculture très novatrices comme l'agriculture urbaine, par exemple ([https://attra.ncat.org/attra-pub/local\\_food/urban\\_ag.html](https://attra.ncat.org/attra-pub/local_food/urban_ag.html)).

## Un mot de méthode

*Une entreprise (une exploitation agricole) est en cessation de paiement quand elle est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible (dettes dont le paiement est requis immédiatement) avec son actif disponible (actif liquide et actif réalisable). Quatre scénarii sont alors, envisageables : procédure de conciliation avec les créanciers (règlement amiable), procédure de sauvegarde (élaboration avec les créanciers d'un plan pour réorganiser l'entreprise), procédure de redressement judiciaire (période d'observation, mise sous tutelle ou non de la gestion, demandes de paiement suspendues, et plan de redressement si l'entreprise peut être sauvée), et procédure de liquidation judiciaire (réalisation des actifs avec possibilité de cession globale de l'activité). Les chiffres présentés dans ce texte somment les procédures de redressement judiciaire et de liquidation judiciaire.*

À l'heure où des défis de plus en plus nombreux et complexes doivent être relevés, où les acteurs tentent de dessiner les contours d'un nouveau paradigme productif – au travers notamment d'une agriculture multiperformante –, il est légitime d'interpeler les pouvoirs publics, de leur demander s'ils ont encore une stratégie pour un secteur dont la triple fonction nourricière, environnementale, économique, semble indiscutable. Des mesures de court terme, à l'instar de celles qui sont retenues durant les phases de crise aiguës (allègement des charges, moratoire sur certaines dettes...), ne suffiront pas pour stopper la dégradation affichée par Altarea. Quant aux dispositifs de long terme, ils sont largement conditionnés par la prochaine réforme de la PAC (montant du budget alloué à l'agriculture, quels outils de gestion des crises et des risques, instauration ou non d'un paiement contracyclique...).

Laisser disparaître des entreprises agricoles peut être perçu comme une erreur économique de premier ordre. On connaît en effet les atouts que détient le secteur agricole, que ce soit sur le plan de la qualité des produits et de leur réputation dans le monde, de l'innovation, des échanges commerciaux, de la présence sur le territoire. Y aurait-il une raison objective à ce que la France ne préserve pas son outil de production agricole, alors que d'autres pays en ont fait un levier du redressement économique national, comme en Russie, en Irlande, voire, historiquement, aux États-Unis ? Les États-



**Quentin MATHIEU**  
Chargé de mission  
SERP

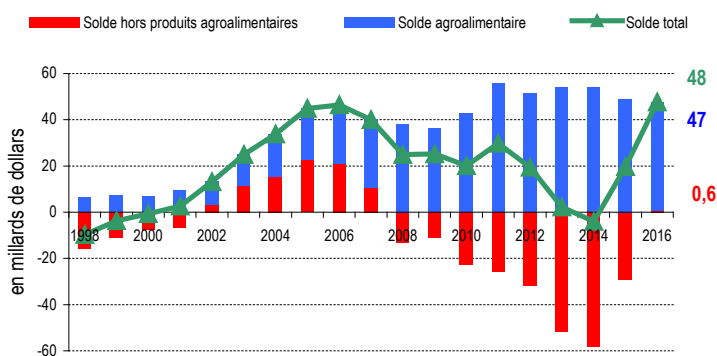
## Le Brésil en marche dans la compétition agricole mondiale

**Le président brésilien Michel Temer a annoncé au début de ce mois de février le déblocage d'une enveloppe de crédits subventionnés à hauteur de 12 milliards de reales (4 milliards de dollars) par la banque centrale brésilienne. Cette nouvelle mesure de politique publique démontre à quel point l'économie brésilienne prend appui sur son secteur agricole pour s'affirmer dans l'économie mondiale.**

L'affirmation du Brésil dans le top 10 des puissances mondiales est incontestablement liée à son agriculture, principal ressort de son économie. Le cabinet d'étude Center for Economics and Business Research (CEBR) classe le pays comme la 8ème puissance mondiale pour l'année 2017 et, d'après ses projections, celui-ci devrait se positionner au 6ème rang d'ici 2032 alors que la France reculerait à la 9ème place sur le même horizon temporel. Des perspectives qui laissent songeur au regard des moyens de plus en plus restreints consacrés à notre agriculture, contrairement aux autorités brésiennes qui, malgré la crise économique et institutionnelle de 2014, continuent de soutenir intensément son secteur agricole. Une évidence quant au poids représenté par ce secteur dans l'économie brésilienne : l'agro-industrie pèse pour plus de 22 % de sa richesse nationale, elle est le premier pourvoyeur d'emplois avec 19 % de la population active embauchée et la principale contributrice à l'excédent commercial du pays<sup>1</sup>. Concernant ce dernier point, les exportations agroalimentaires représentaient en 2016 près de 30 % des exportations totales du pays et contribuaient à la quasi-totalité de l'excédent commercial brésilien (graphique1).

Graphique 1 :

### Balance commerciale brésilienne



2067 - Chambres d'Agriculture - Etudes économiques

source : COMTRADE

L'importance stratégique de l'agriculture dans les équilibres économiques du pays est donc une préoccupation majeure des pouvoirs publics brésiliens, comme l'atteste

la déclaration du président Temer d'octroyer 12 milliards de reales (4 milliards de dollars) de crédits à taux subventionnés par le biais de Banco do Brasil au secteur agricole<sup>2</sup>. Une mesure qui profitera en priorité aux producteurs-exportateurs de soja et de maïs, deux des principales productions exportatrices du pays. Une mesure qui s'inscrit également dans la nouvelle hausse du budget de la politique agricole brésilienne, celui-ci s'élevant désormais à 190 milliards de reales (60 milliards de dollars) pour la campagne 2017/2018. Pour rappel, le budget consacré à cette politique n'était que de 8,5 milliards de reales sur la campagne 1999/2000, soit une hausse de plus de 2000 % du budget en l'espace d'une quinzaine d'années (source : Ministério de Agricultura Pecuária e Abastecimento).

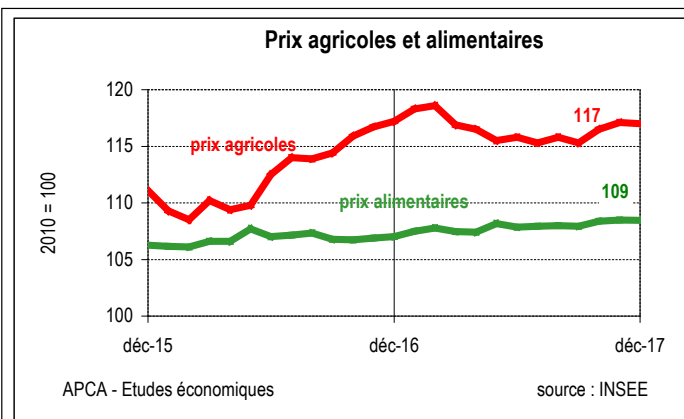
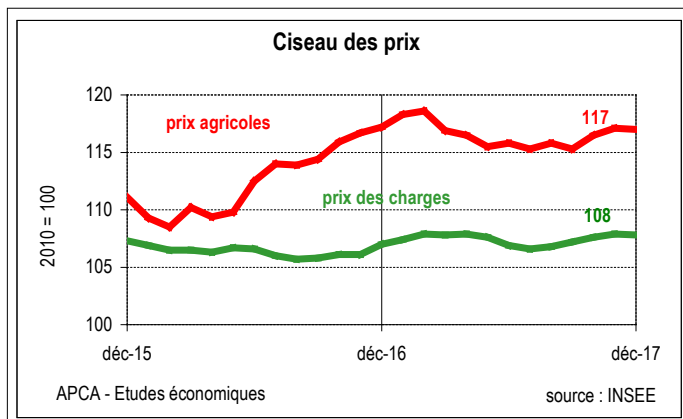
Dans un contexte où d'autres puissances agricoles renforcent leurs moyens de soutien à l'agriculture, à l'instar des Etats-Unis dont le budget du prochain Farm-Bill devrait se maintenir, ou de la Chine avec son 13e plan quinquennal pour la période 2016-2020 dans lequel le développement agricole est une priorité absolue, la possible réduction du budget de la Politique Agricole Commune européenne et les négociations en vue de la signature d'accords de libre-échange potentiellement préjudiciables pour l'agriculture européenne posent de sérieuses questions quant à l'ambition agricole de l'Europe. Peut-être serait-il enfin temps de renverser les questionnements entourant le budget de la PAC (dont certains « penseurs » émettent même l'idée de la supprimer), et en lieu de se battre pour son maintien, faire germer l'idée de l'augmenter ?

<sup>1</sup> Les politiques agricoles à travers le monde, quelques exemples. Focus Brésil. Note du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, 2016.

<sup>2</sup> <https://www.agricensus.com/Article/Brazil-to-release-4-billion-in-farm-credit-728.html>, article consulté le 7 février 2018.

# Indicateurs du mois

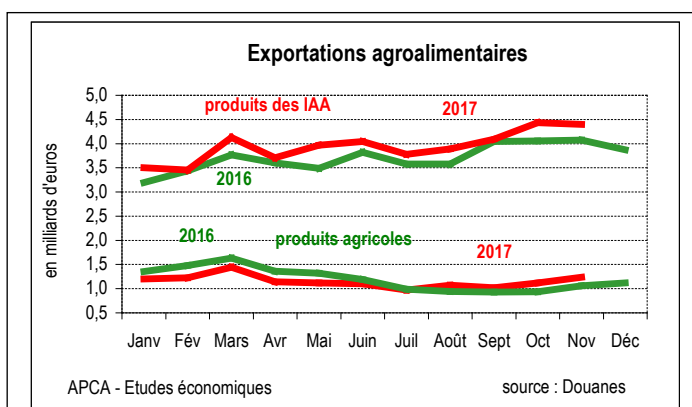
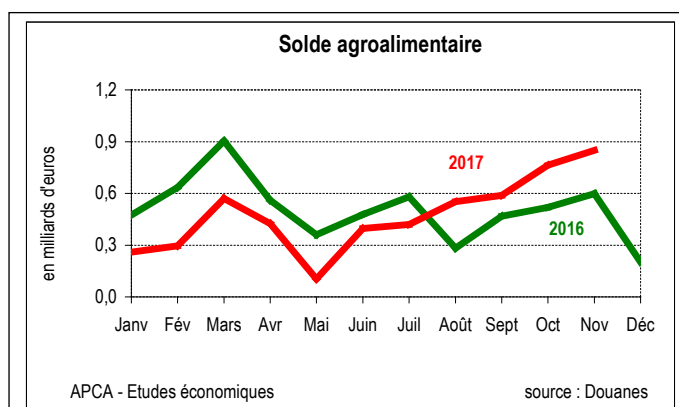
## PRIX



	% 1 mois	% 12 mois	% 24 mois
prix alimentaires	0,0%	1,3%	2,1%
prix agricoles	-0,1%	-0,2%	5,3%
prix des charges	-0,1%	0,7%	0,5%
inflation	0,3%	1,2%	1,8%

Source : INSEE

## COMMERCE EXTERIEUR AGROALIMENTAIRE



Solde du commerce extérieur agroalimentaire (Source : Douanes/SSP)		
En milliards d'€	En Novembre	Cumul 11 mois
2017	0,849	5,190
2016	0,597	5,839



**Chambres d'agriculture France (APCA)**  
9 avenue George V - 75008 Paris  
Tél : 01 53 57 10 10  
Email : [accueil@apca.chambagri.fr](mailto:accueil@apca.chambagri.fr)  
REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Établissement public  
Siret 180070047 00014  
[www.chambres-agriculture.fr](http://www.chambres-agriculture.fr)



Avec la contribution financière  
du compte d'affectation spéciale  
développement agricole et rural

Graphiques : Chantal Rovelli/ SERP - Réalisation et mise en page : Colette Renaud/ SERP